

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Rôle des organes de concertation économique et sociale

Warrant, Françoise

Published in:

Journal de Réflexion sur l'Informatique

Publication date:

1987

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Warrant, F 1987, 'Rôle des organes de concertation économique et sociale', *Journal de Réflexion sur l'Informatique*, numéro 4, pp. 17-22.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

schémas directeurs vise à faire participer dans toute la mesure du possible les utilisateurs à la définition de leurs besoins et des solutions à envisager.

Au delà de sa fonction de programmation budgétaire, le schéma directeur est un formidable instrument de dialogue au sein des administrations d'une part, entre utilisateurs et informaticiens d'autre part.

UN INVESTISSEMENT PRIORITAIRE : LE PERSONNEL

Dès le début, l'O.R.I. s'est engagé résolument dans la mise en oeuvre des techniques de pointe en matière de banques de données, de recherche documentaire, de modélisation et de télétraitement. Il a intégré les apports de la micro-informatique et de la bureautique dès leur apparition. Il recourt maintenant de plus en plus aux méthodes d'analyse assistée par ordinateur.

Pareille politique n'a été possible que parce que l'O.R.I. investit prioritairement dans les collaborateurs de haut niveau. Sur l'ensemble du personnel (plus de septante personnes) 87% possèdent un diplôme d'enseignement supérieur, universitaire, graduat ou ingénieur technicien.

Les techniques informatiques évoluant rapidement, l'O.R.I. investit également beaucoup dans la formation permanente. C'est ainsi que chacun de ses collaborateurs bénéficie d'un crédit de formation équivalent à dix jours par an.

L'O.R.I. mène aussi une stratégie de décentralisation interne poussée qui vise à responsabiliser et dynamiser le plus grand nombre possible de ses collaborateurs.

La priorité donnée à l'investissement humain assure incontestablement une motivation élevée et une productivité sans cesse en augmentation.

Jean MERNIER

Régions

Rôle des organes de concertation économique et sociale

Avec les lois sur la régionalisation, le besoin s'est fait sentir en Flandre comme en Wallonie de s'adapter à la nouvelle donne technologique.

Les Conseils Economiques et Sociaux y ont répondu par la création d'organes de concertation, une réponse toutefois sensiblement différente d'une région à l'autre tant dans sa conception que sa réalisation. La Flandre a mis en place une fondation technologique, la Wallonie, une commission de la politique de la recherche et de l'innovation technologique. Françoise WARRANT, chercheuse au CRID, nous aide à mieux saisir la portée réelle de ces deux initiatives.

SITUATION EN REGION FLAMANDE

Organe de concertation non spécifiquement axé sur la politique scientifique, le Conseil économique et social pour la Flandre exerce cependant un rôle déterminant en la matière par l'entremise de la *Fondation Technologie en Flandre*, constituée en son sein et devenue opérationnelle en mai 1984. Ceci nécessite quelques explications.

FONCTIONS DE LA FONDATION TECHNOLOGIE EN FLANDRE

Outil d'expertise essentiellement conçu pour être mis à profit par les partenaires sociaux, cette fondation a reçu six mandats prioritaires :

- développer un centre d'information et de documentation sur les aspects sociaux des innovations technologiques;
- développer et exécuter des programmes de recherche sociale;
- diffuser les résultats des recherches auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, des cercles de chercheurs scientifiques, du grand public (publications, séminaires, conférences de presse...);
- coordonner les recherches (en fonction de l'établissement d'un programme cohérent de recherches, la fondation se renseigne sur les initiatives de recherches en cours en matière d'innovations technologiques et des procédés de transformation sociale, cela permet d'éviter les doubles emplois);
- assister les partenaires sociaux qui peuvent faire appel à l'information et à l'expertise de la fondation;
- conseiller les pouvoirs publics en se basant sur le matériel de documentation assimilé et sur les résultats de recherche.

PRECISIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Pour examiner les processus de transformation sociale liés aux innovations technologiques, la fondation a établi un cadre de recherches à long terme qui tient compte de la diversité des aspects sociaux de l'innovation techno-

logique. Le choix des priorités annuelles se fait en fonction de cette planification à long terme de sorte que les projets soient articulés entre eux et cumulatifs. Si la recherche est centrée sur la région flamande, le contexte national et international n'a certainement pas été négligé.

Le champ d'investigation a été défini de la sorte :

1. en ce qui concerne le type d'innovation technologique :

technologies de base

- microélectronique
- biotechnologie
- nouveaux matériaux

technologies d'application

- télématique
- informatique
- robotique
- télématique,
- informatique,
- robotique,
- techniques aérospatiales,
- agroindustrie,
- énergies nouvelles,
- technologie médicale,
- ingénierie.

2. en ce qui concerne le domaine de la société où surgit une telle transformation

- travail et emploi
- instruction et formation
- développement économique
- système politique
- environnement politique
- législation.

3. en ce qui concerne la phase du processus de transformation sociale :

- découverte et développement d'une nouvelle technologie
- prise de décision au sujet de N.T.
- introduction d'une N.T.
- conséquences d'une N.T.
- évaluation d'une N.T.

4. en ce qui concerne la discipline auquel il est fait appel :

- sociologie
 - économie
 - psychologie
 - ergonomie
 - pédagogie
 - histoire
-
- politicologie
 - démographie
 - sciences de la télécommunication.

La fondation ne cherche pas à concurrencer les centres de recherches mais tente d'établir une liaison solide entre les milieux scientifiques et les partenaires sociaux.

PRESENTATION DES RECHERCHES EFFECTUEES DEPUIS 1984

Une des premières recherches menées par la fondation consista à dresser l'inventaire de la recherche en Flandre sur les technologies nouvelles et les processus de transformations sociales qu'elles opèrent, permettant de localiser les équipes, de cataloguer le matériel de recherche disponible concernant la thématique. Cet inventaire comprend pour chaque projet envisagé un aperçu détaillé des résultats des recherches et de la méthodologie appliquée. Il permet ainsi d'aboutir à une synthèse de la façon dont la dynamique technologique est envisagée et des problèmes qui surgissent lors du rassemblement et du traitement de l'information.

En 1984, la fondation a aussi lancé des recherches en matière de C.A.D. (analyse de ses conséquences quantitatives et qualitatives sur l'emploi) et en matière de télématique (enquête sur l'éducation assistée par ordinateur et sur la formation professionnelle. Pour la réalisation de ses objectifs, la fondation dispose d'un budget annuel de plus ou moins 50 millions (frais de personnel, de fonctionnement, de sous-traitance, de collecte de documentation, de diffusion de résultats).

En 1985, la fondation a impulsé des études autour du thème "travail" (ex. évaluation des dispositions légales et conventionnelles autour des nouvelles technologies et en particulier de la C.C.T. n°39), autour du thème "éducation" (analyse de la transition entre l'enseignement et le marché du travail, en vue d'étudier l'évolution des qualifications exigées), et autour du thème "développement économique" (ex. enquête sur les biotechnologies en Flandre, explorant les conséquences sociales sur le plan de l'emploi, de l'organisation sanitaire, des habitudes de nutrition).

En 1986, les priorités sont accordées aux questions suivantes :

- le rôle et la place des aspects sociaux dans la conduite de la politique scientifique et technologique en Belgique et à l'étranger;
- la politique de sécurité préventive mise en oeuvre en entreprise, en ce qui concerne les nouvelles technologies;

- l'expérience ITEC (GB) transposable ou non en Flandre;
- la constitution d'une documentation prospective et sectorielle sur une innovation technologique.

FACTEURS AYANT CONTRIBUE A LA CREATION DE CETTE INSTITUTION

La création de cette fondation s'est inscrite dans la foulée de quatre éléments:

- la prise en considération formelle par l'action des enjeux socio-économiques liés à l'implantation et la diffusion des nouvelles technologies;
- le rapport consacré par le Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS) à la politique de recherche en matière de microélectronique et ses conséquences sociales, recommandant de consacrer 10% de la recherche sur une nouvelle technologie à l'examen de ses conséquences sociales, et qui, en dépit de son caractère peu empirique, a suscité un écho certain en Flandre;
- la prise de conscience auprès des syndicats de l'importance de cette thématique, à moyen et long terme;
- enfin, la pression d'un groupe de scientifiques flamands exprimant le souci de prendre en considération les impacts négatifs ou incertains des innovations technologiques.

SITUATION EN REGION WALLONNE

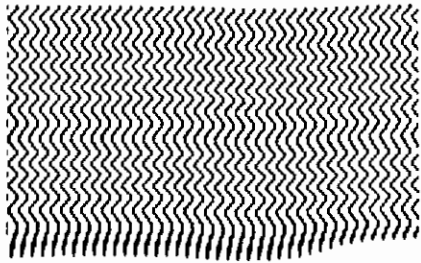
Qu'en est-il en Wallonie, au sein de la Commission de la politique de la recherche et de l'innovation technologique (PRIT) fonctionnant auprès du Conseil économique et social de la Région Wallonne ?

L'optique a jusqu'à ce jour été sensiblement différente dans la mesure où les partenaires sociaux ont davantage pris en considération des questions relatives à l'organisation de l'aide à la recherche appliquée et à l'innovation technologique (opportunité de la création d'un pararégional de type B), ou relatives à la répartition des compétences et des moyens (en particulier en ce qui concerne la régionalisation de l'IRSIA et du fonds des prototypes).

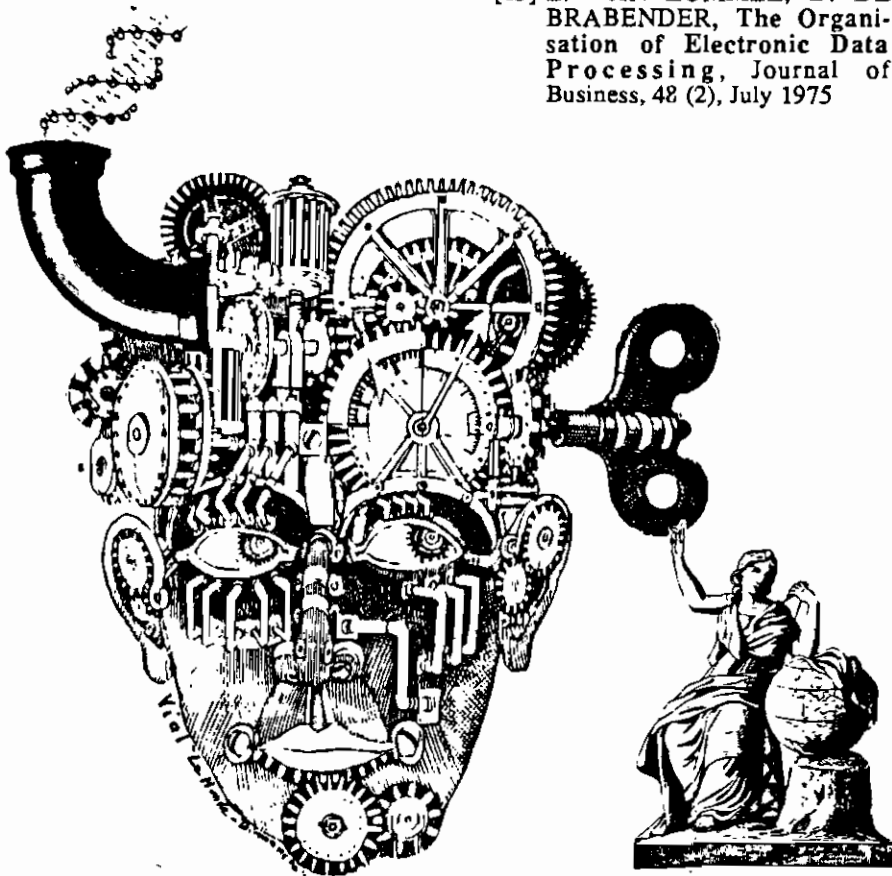
suite page 22 ...

ment de la portée des projets informatiques. Nous avons enfin relevé les deux problèmes que pose cette participation : problème organisationnel (qui participe ? sous quelle forme ?) et problème technique (comment établir une bonne communication entre informaticiens et utilisateurs ?). Les réponses à ces problèmes sont du ressort des entreprises concernées mais nous avons indiqué quels principes elles devraient, selon nous, respecter.

Roland LESUISSE



- [11] R. HOYER, User Participation - Why is Development so Slow, in LUCAS, LAND, LINCOLN (Eds), The Information System Environment, Amsterdam, 1980
- [12] P.G.W. KEEN, Information Systems and Organizational Change, CACM 24 (1), Jan 1981, pp. 24-32
- [13] R.L. NOLAN, Managing the Crisis in Data Processing, Harvard Business Review, March-April 1979, pp. 115-126
- [14] M. OLSON, B. IVES, User Involvement in System Design : an Empirical Test of Alternative Approaches, Processing Journal of Business, 48 (2), July 1979
- [15] E. VAN LOMMEL, B. DE BRABENDER, The Organisation of Electronic Data Processing, Journal of Business, 48 (2), July 1975



Rôle des organes de concertation économique et sociale

(suite de la page 18)

On y analysa encore le problème de la représentativité de la Région Wallonne dans les programmes européens de recherche et le soutien apporté par la CEE en matière de R.&D. aux états membres.

Une vigilance particulière a été également accordée aux problèmes rencontrés par les P.M.E. dans la mise en oeuvre du processus d'innovation.

Plus récemment, la commission PRIT a examiné l'apport du concept de filière à la politique de recherche et à la politique industrielle en Région Wallonne. Ce nouveau type d'approche laisse entrevoir une volonté de la part des partenaires sociaux de mettre en oeuvre à la fois un instrument de définition de stratégie et un instrument d'évaluation de la politique d'innovation. Ce concept de filière est en effet un outil permettant de mieux connaître l'environnement économique et de repérer les créneaux ou les segments susceptibles de répondre aux objectifs fixés par le pouvoir politique.

Mais, il n'y a donc pas encore eu dans le cadre de cette Commission de prise en compte des conséquences sociales à moyen et long terme liées au développement des nouvelles technologies.

Françoise WARRANT